


Une question d'arbitrage : L'Alerte

L'Alerte sert à prévenir l'adversaire de l'utilisation par le partenaire d'une enchère conventionnelle qui pourrait n'être pas comprise par l'adversaire.

En l'absence d'alerte, l'adversaire pourrait mal comprendre une enchère et prendre une mauvaise décision, que ce soit aux enchères ou au jeu de la carte.

Exemples d'enchère nécessitant une Alerte : Les enchères conventionnelles fittées sur l'ouverture majeure du partenaire, le Texas à 2SA pour les , la collante...

Exemples d'enchère ne nécessitant pas une Alerte : Le Texas majeur, le Blackwood...

Attention : Ce n'est pas celui qui fait l'enchère conventionnelle qui doit alerter, mais son partenaire. De même, celui qui a fait l'enchère conventionnelle ne doit pas dire à son partenaire : "dis, il faut alerter" !



Premières remarques :

En cas d'oubli d'Alerte, l'arbitre pourra procéder à une marque ajustée pour rétablir l'équité s'il estime qu'il y a eu préjudice. Il pourra aussi sanctionner une paire qui aurait oublié d'alerter, que l'adversaire ait subi ou non un préjudice.

L'alerte ne doit pas être utilisée par le camp qui l'a utilisée pour retomber sur ces pieds. Dans ce cas également, l'arbitre pourra rétablir l'équité ou/et sanctionner.

On alerte une enchère, pas une carte jouée, même si une convention particulière est utilisée en flanc.

Remarques complémentaires :

En cas de convention très particulière (par exemple, intervention naturelle faible à 2 sur l'ouverture de 1) , il faut alerter violemment, en tapant le carton Alerte sur la table. Si on alerte classiquement en sortant simplement le carton Alerte, l'adverse va penser que vous avez un bicolore majeur et être ainsi trompé.

Si vous hésitez entre alerter ou pas, alertez ! Il vaut mieux signaler une convention qui est connue par l'adversaire que ne pas le faire en pensant que l'adversaire connaît cette convention.

Par contre, il ne faut pas alerter une enchère dont vous n'avez pas discuté avec votre partenaire. Si vous alertez et que vous donnez VOTRE interprétation de son enchère, alors que vous n'en avez pas convenu, et que son jeu ne correspond pas à votre explication, il pourra y avoir préjudice et réparation par l'arbitre.

Si vous jouez avec un écran, les 2 joueurs doivent alerter.

Voilà : Vous savez tout (ou presque !) sur l'Alerte !